

# PLAN LOCAL D'URBANISME

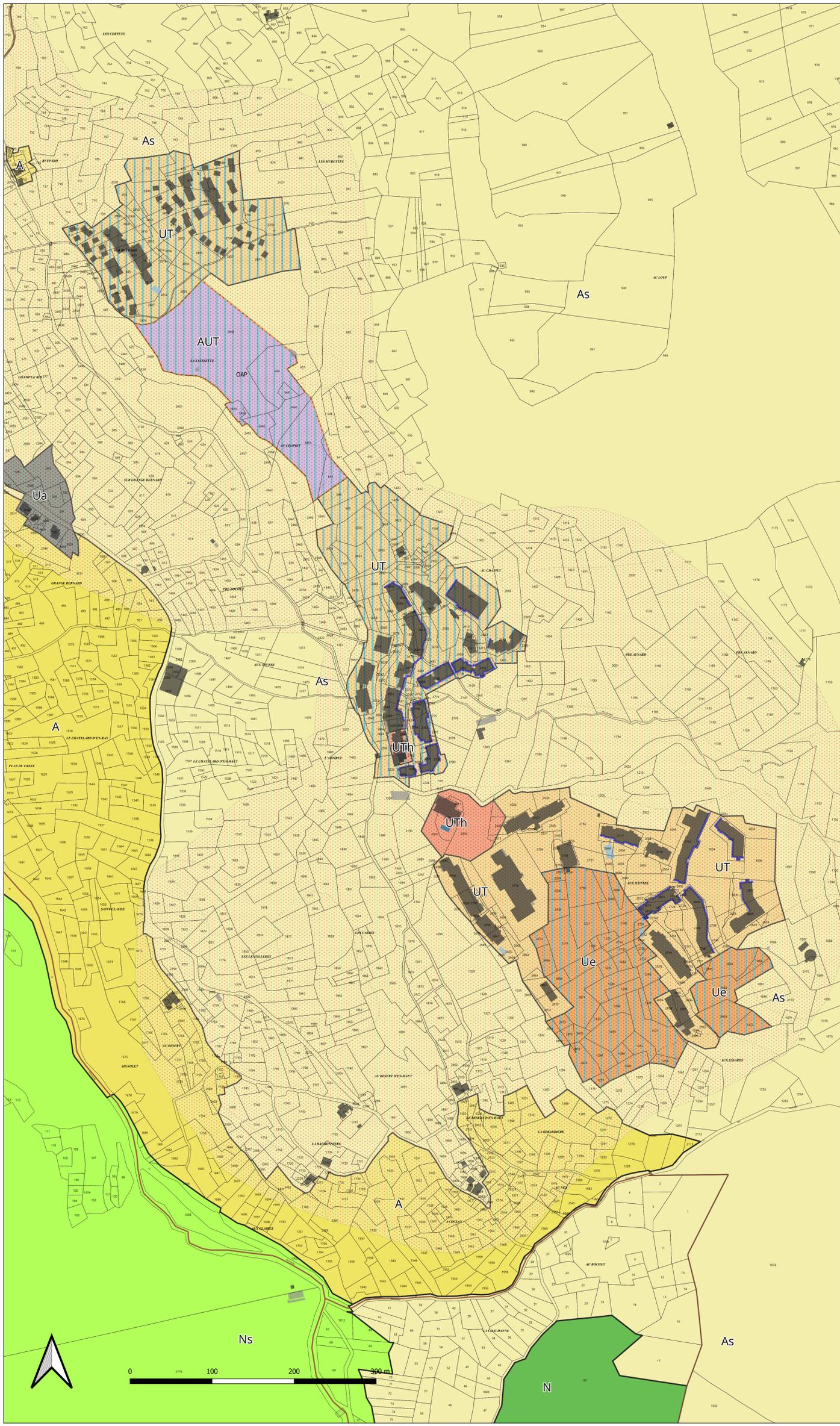
## 4.2 PLAN DE ZONAGE

### 3. Secteur station

#### Modification n°1

Procédure  
Révision du PLU approuvée le 20 août 2020  
Modification n°1 approuvée le 15 janvier 2024

Echelle : 1/2000



**Zone Urbaine (U)**

- Ua: Zone urbaine de noyau historique
- Ub: Zone urbaine périphérique
- UT: Zone de loisirs / tourisme
- UTh: Zone de tourisme occupée par un hôtel
- Ue: Zone d'équipement public
- Ux: Zone d'activités

**Zone A Urbaniser (AU)**

- 2AUa: Zone à vocation d'urbanisation future nord à long terme
- AUB: Zone à vocation d'urbanisation future centre
- AUT: Zone à vocation de loisirs / tourisme

**Zone Agricole (A)**

- A: Zone Agricole
- As: Zone agricole pouvant être aménagée pour la pratique du ski

**Zone Naturelle (N)**

- N: Zone naturelle
- Ns: Zone naturelle pouvant être aménagée pour la pratique du ski

**Autres éléments**

- Emplacement réservé
- Secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
- Trame n°2 de salubrité au titre du R151-34-1° c. urb.
- Secteur exposé à des risques naturels (se reporter au PIZ)
- Linéaires commerciaux identifiés au titre du 4° de l'article R151-37 c.urb.
- Exploitation agricole
- Chalet d'alpage

Tableau des emplacements réservés

Numéros	Désignation des opérations	Bénéficiaires	N° de parcelles	Surfaces En m2
ER1	Amélioration de la circulation	Commune	1144, 1145, 1146, 1147	172
ER2	Accès voirie	Commune	416, 469, 1919, 1920	798
ER3	Amélioration de la circulation	Commune	317, 1860, 1861, 1942	763
ER4	Accès voirie	Commune	1492, 1500, 1501, 1502	192
ER5	Stationnement	Commune	1408, 1512, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 264, 265, 2356, 2358, 2602	6146
ER6	Stationnement	Commune	349	399